



AVIS DE COMPÉTITION
Jeux du Québec Régionaux 2019
- Laval

PRÉSENTÉE PAR
Patinage Artistique Région Laval

DU : 19 janvier, 2019
AU : 20 janvier, 2019

SANCTION : RJQ-18-068

Sanctionnée par Patinage Québec

Détail de la sanction – JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2019

Laval

ANNONCE LA TENUE DES JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX 2019 – Laval

Dates : 19 janvier, 2019 au 20 janvier, 2019

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans la région Laval.

Président(e) comité organisateur :	Joanne Quévillon
# Téléphone : 438-494-8157	Courriel : joanne.quevillon@videotron.ca
Responsable Régionale :	Sylvie Salem
# Téléphone : 514-970-1836	Courriel : syl_salem55@hotmail.com
Représentant(e) technique :	Sandra Moretti
Spécialiste de données en chef :	Dominique Petit
Spécialiste de données informatiques :	Luc Sans Cartier

PATINAGE QUÉBEC N^o DE SANCTION : RJQ-18-068

NOM DU CLUB HÔTE :	Patinage Artistique Région Laval
SITE INTERNET :	www.patinageartistiqueregionlaval.ca
COURRIEL :	patinageartistiqueregionlaval.com
TÉLÉPHONE :	438-494-8157

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Aréna Hartland-Monahan
6200, boulevard Arthur Sauvé
Laval (Qc) H7R 3X7

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de **Glace 1** : 85' X 200' (Standard LNH)

3. Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4. Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Aucune restriction.

6. Inscription

Postale : Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être oblitérés au plus tard le 27 novembre, 2018 à l'adresse suivante :

A/S A.A.R.P.L.
Patinage Artistique Région Laval
151, terrasse Viau
Laval (Qc)H7L 1K1

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

7. **Mode(s) de paiement :**

- ✓ Chèque ou mandat poste

Les chèques ou mandats-poste doivent être libellés à l'ordre de l'A.A.R.P.L. et datés **au plus tard le 27 novembre, 2018**. À l'adresse suivante :

A/S A.A.R.P.L.
Patinage Artistique Région Laval
151, terrasse Viau
Laval (Qc) H7L 1K1

Aucun chèque postdaté après le 27 novembre, 2018 ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

Frais administratifs de seront retenus si retrait avant la date limite d'inscription.

Des frais de 35\$ seront appliqués sur les chèques sans provision.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. **Frais d'inscriptions**

75 \$ par événement CPC en simple

40 \$ par événement CPC en couple/danse, par partenaire

9. **Date limite des tests**

La date limite des tests est le **1^{er} janvier** qui précède la compétition.

10. **Système de notation**

- Le système de calcul de points cumulatifs (**CPC**) est utilisé pour les épreuves jugées en CPC.

11. **Musique**

Chaque patineur ou couple de patineurs devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

12. Accréditation des participants

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

13. Accréditation des entraîneurs

[Politiques et procédures de Patinage Canada](#) s'appliquent.

Entrée Gratuite

Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec.
Vous êtes un entraîneur d'une section invitée autre que la section Québec.

Afin de recevoir une accréditation, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- détenir un statut « Entraîneur régional en formation » ou de niveau plus élevé;
- détenir un certificat valide de secourisme;
- faire faire une vérification des antécédents judiciaires par une entreprise approuvée par Patinage Canada et obtenir un statut « autorisé »;
- les entraîneurs certifiés doivent maintenir un statut certifié du PNCE conformément à la Politique sur le maintien de certification de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE);
- convenir au Code de déontologie à Patinage Canada;
- Avoir terminé la formation de leader d'activité de Respect et sport. Un entraîneur doit renouveler la certification de cette formation tous les trois ans.

Entrée permise – Frais de 15\$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
- Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste, vous devez présenter :

Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :

Documents suivants :

- Preuve que vous êtes membres pour la saison en cours
- Preuve de certification
- Carte valide de premiers soins
- Preuve que le BackCheck est à jour

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

TABLEAU D'ACCREDITATION

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS - QUALIFICATIONS EXIGÉES										
	Patineurs STAR Toutes catégories Toutes disciplines	Pré-Juvenile	Juvenile	Pré-novice	Novice	Junior	Senior	Intermédiaire	Ouverte	Adultes Toutes catégories Toutes disciplines
COMPÉTITIONS INVITATIONS										
Clubs, Interclubs, Régionales, Interrégionale	Régional									Régional
COMPÉTITIONS PROVINCIALES ET NATIONALES										
Champ. d'été / Georges-Éthier/ Jeux QC - Participation		Régional	Régional	Régional	Régional	Régional	Régional			
STAR / Michel-Proulx	Régional									Régional
Sous-Section : Dames Pré-novice à Senior				Provincial	Provincial	Provincial	Provincial			
Championnats "A" Section QC				Provincial	National	National	National			
Championnats "B" Section QC		Régional	Régional							
Défi				Provincial	National	National	National			
Championnats Nationaux					National	National	National			
Championnats canadiens pour adultes										Régional
COMPÉTITIONS PATINAGE SYNCHRONISÉ										
Régionaux de patinage synchronisé - QC		Régional	Régional	Provincial	National	National	National	National	National	Régional
Championnats canadiens pour adultes										Régional
Championnats canadiens de synchro					National	National	National	National	National	
NB : Entraîneur régional = Niveau 1 // Entraîneur provincial = Niveau 2 // Entraîneur national = Niveau 3										

14. Frais d'admission

Admission générale : Gratuite

Les patineurs auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

15. Chaperons

Les chaperons ne sont pas autorisés.

16. Prix

16.1 Volet épreuve CPC

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

17. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

18. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera disponible sur le site Internet après la date limite des inscriptions.

19. Formation des groupes

Un seul groupe par catégorie.

20. Vidéo

Non Disponible.

21. Photo

Photo disponible sur place.

22. Restaurants

Il n'y a pas de Casse-croûte.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX et RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

A. CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, les [Exigences de programme de patinage](#) de chaque discipline de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie

NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)

Test requis : Avoir réussi le test Or de style libre.

Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : **A Dames** 3 minutes +/- 10 sec.
D Messieurs 3 minutes et 30 secondes +/- 10 sec.

PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : **B Dames** 3 minutes +/- 10 sec.
E Messieurs 3 minutes +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ DAMES (C) ET MESSIEURS (F)

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 14 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : **C Dames** 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes
F Messieurs 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

JUVÉNILÉ COUPLE (G)

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Programme libre en musique : **G Couple** 2 minutes 30 secondes +/- 10 sec.

JUVÉNILÉ DANSE (H)

Test requis : Avoir réussi le test complet STAR 4-5 (Junior Bronze) de danse ou un test de danse de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Danses Libre : **H Danse** Une danse libre d'une durée de 2 minutes +/- 10 sec.

B. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

Athlètes

Maximum: 8 entrées (10 athlètes)
Maximum de 3 entrées par catégorie par région
Minimum : 1 entrée

Âge : Avoir atteint 12 ans le 15 février 2019.

Identification : Être identifié Espoir au 3 février 2019.

Entraîneurs – accompagnateurs pour les catégories de patinage compétitif

Maximum entraîneurs: 3 entraîneurs
Minimum entraîneur: 1 entraîneur
Accompagnateur : 0 accompagnateur si 3 entraîneurs, 1 accompagnateur si 2 entraîneurs ou 2 accompagnateurs si 1 entraîneur

Extrait : Norme d'opération des Jeux du Québec | PF-11 – Entraîneurs / Accompagnateurs

Pour être inscrit et être accrédité à la Finale des Jeux du Québec, un entraîneur, accompagnateur et personnel médical doit être présent avec la délégation en tout temps, du départ jusqu'au retour en région.

En tout temps, il doit y avoir deux (2) adultes dans la classe pour la nuit. De plus, il faut s'assurer d'avoir un homme minimum s'il y a des garçons et une femme s'il y a des filles.

Note : Les accompagnateurs/entraîneurs doivent avoir dix-huit (18) ans ou plus.

C. SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Tout entraîneur de l'équipe régionale doit être certifié Entraîneur Régional, être membre en règle de Patinage Canada et être **détenteur de la carte photo d'entraîneur professionnel émise par Patinage Québec.**

Tout entraîneur personnel d'un athlète participant aux Jeux du Québec a accès, près de la patinoire (pas d'accès aux chambres) et doit satisfaire aux exigences susmentionnées.

D. AFFILIATION ET MODALITÉS

Les patineurs doivent être membres de Patinage Canada

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (Exemple : Juvénile en simple et Pré-Novice en simple)

E. PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

L'équipe qui représente la région doit être formée de 8 entrées avec un maximum de 10 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre (Dames ou Messieurs) est une entrée et 2 patineurs en couple ou en danse sont considérés comme une entrée.

Déterminer dès leurs inscriptions les patineurs (euses) non-éligibles aux Jeux du Québec en raison de l'âge au 15 février 2019 (voir point B).

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement*, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la finale régionale des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale.
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
 - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;
 - 2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs patineront à nouveau dans la même journée.

*En cas de désistement, obtenir une confirmation écrite de l'athlète (tuteur) et son entraîneur.

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur et SPORTSQUÉBEC

F. ADMISSIBILITÉ

La date limite pour les tests est le 1^{er} janvier précédent la compétition

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de Patinage Canada.

G. LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'appartenance.

Normes d'opération des Jeux du Québec

PF-3 – Admissibilité et inscription des participants

Extrait

Pour être admissible à la Finale des Jeux du Québec, le participant doit posséder une adresse permanente au Québec.

Seuls les participants affiliés et reconnus comme tels par une fédération sportive membre de SPORTSQUÉBEC peuvent participer à la Finale des Jeux du Québec.

Les participants doivent être en règle avec la réglementation de la fédération concernée.

SPÉCIFICATION JUVÉNILÉ COUPLE ET JUVÉNILÉ DANSE

Dans le cas des patineurs Juvénile Couple ou Juvénile Danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région où il veut concourir et il doit avertir l'autre région de son choix. Si un patineur désire concourir dans plus d'une discipline, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans toutes les disciplines. Toutes les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.

H. FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition en simple 6 catégories
Compétition en couple et en danse 2 catégories

I. SURCLASSEMENT

Aucun.

J. SUBSTITUTION (PF - 11)

Le chef de mission devra faire une demande de substitution des athlètes et entraîneurs par courriel à **SPORTSQUÉBEC** et Patinage Québec avant minuit la journée précédant l'arrivée des participants à chaque bloc.

Les substitutions avant la date limite d'inscription à **SPORTSQUÉBEC** doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation dans cette catégorie selon les règles établies au paragraphe E).

Les substitutions après la date limite d'inscription à **SPORTSQUÉBEC** doivent se faire dans la même catégorie. S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies au paragraphe E).

K. EXCLUSION

Pour les Jeux du Québec 2019, les patineurs des catégories Novice qui ont participé aux Championnats nationaux de patinage Canadian Tire 2019 ne sont pas admissibles.